Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_47-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
☐ : **02.99.42.03.33**

MAIRIE DE LASSY
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 02/12/2025
Et
Publication ou notification du : 02/12/2025

L'an 2025, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/11/2025.

Présents : M. LE CHÉNÉCHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. MOULARD Hugues, M. GANDON Bruno, M. SOUTIF Olivier, M. BIDAN Jean-François, Mme FOUQUART Cécile, M. SOREL Anthony.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LECOUF-HUBLART Delphine à Mme LEDUC Véronique, Mme GALLERAND Anne- Cécile à M. SOUTIF Olivier, Mme THIBAULT Caroline à Mme FOUQUART Cécile, M. SOUCANY David à M. SOREL Anthony.

Absent(s) : Mme VALLEE Nadine, Mme LAMORT Emmanuelle, M. COUGOULAT Erwann.

A été nommée secrétaire : M. BIDAN Jean-François

25 – 47 – PETITE ENFANCE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BAULON, LASSY ET GOVEN POUR L'ESPACE PETITE ENFANCE

M. Le Maire rappelle qu'une convention a été établie en 2010 avec les Commune de Goven, Baulon et Lassy pour répartir la participation aux dépenses de fonctionnement de la crèche municipal « l'Arbre en couleur » et renouvelé en 2014, 2018 et 2022.

La structure accueille, depuis le 12 avril 2010, 20 enfants des communes de Baulon, Goven et Lassy, âgés de 2 mois et ½ à 4 ans non scolarisés. Trois places sont prioritairement réservées aux familles de Baulon et deux places aux familles de Lassy. Les communes de Baulon et Lassy participent à la fois aux frais de fonctionnement et à ceux d'investissement (pour les frais d'investissement, seules les dépenses d'équipement liées à l'activité sont prises en compte). Leur participation est établie au prorata du nombre de places qui leur sont prioritairement réservées, quel que soit le temps de présence des enfants accueillis :

- Goven 75 %
- Baulon 15 %
- Lassy 10 %

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_47-DE

Plusieurs réunions entre les élus des trois communes ont permis d'étudier les conditions de renouvellement de la convention. Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention de partenariat pour le fonctionnement de « L'Arbre en Couleurs » pour une nouvelle période de 4 années, du 1er avril 2026 au 31 mars 2030.

Le coût de cette participation s'est élevé en 2024 à 13 700.90 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER les termes de la convention de partenariat entre les communes de Baulon, Lassy et Goven pour l'espace petite enfance « l'arbre en couleurs » ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer cette convention.**

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2025
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL